



Paris, le 25 décembre 2015

Monsieur le Ministre,

Le fait que l'ensemble des organisations syndicales des personnels actifs, membres de la fédération autonome des syndicats du ministère de l'intérieur (FASMI) vous écrive le jour de Noël vous interpellera peut-être.

C'est que - devenue inquiétude, la perplexité qui était la nôtre est en passe de se transformer en colère devant la multiplication des couacs et incompréhensions entretenus par certains responsables de l'administration que vous dirigez.

Tout se passe en effet comme si - alors que notre pays en général et les services de Police et de renseignement en particulier sont confrontés à des défis sans précédent - d'aucun(e)s, se préoccupaient davantage de priver les policiers des moyens d'agir et de rogner tel ou tel avantage allégué, plutôt que de prendre part à la mobilisation générale que vous appelez de vos vœux.

Ainsi, les policiers du quotidien ne disposent toujours pas du cadre juridique et des équipements de protection et de riposte adaptés. Après avoir enduré l'attaque de Charlie Hebdo, puis les tueries du 13 novembre, nos collègues affectés en "Police Secours" dans le 11<sup>e</sup> arrondissement vont-ils devoir être les témoins vulnérables et impuissants de nouvelles tueries avant que l'administration daigne enfin les doter des moyens de protection et de riposte seuls à même d'augmenter leurs chances de survie en présence de tueurs parfois aguerris et toujours lourdement armés ?

Même les offres de service du rapide GIGN et l'armée omniprésente ne pourront économiser à nos collègues primo arrivants de très longues minutes d'attente alors que se perpètreront des tueries. L'embarquement d'une arme collective sécurisée par un rack dans chaque véhicule de patrouille - réclamé par nous depuis bientôt un an - ne saurait être plus longtemps différé sans mettre gravement en danger policiers et citoyens.

Le mois de décembre, ensuite, a été (trop) riche en signaux négatifs adressés par l'administration aux policiers de tous grades :

- Une lecture biaisée de vos instructions par la Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale, et par certains de ses services, aboutira au retrait au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des "pass Navigo" de l'ensemble des personnels actifs affectés à la DRCPN. Comment parvenir à faire entendre qu'un opérationnel ne cesse pas de l'être parce qu'il regagne les rangs d'une direction dite administrative ou de soutien ? Plus aberrant encore, cette mesure affectera même ceux de nos collègues qui, par sens des responsabilités, ont recouru à la possibilité - offerte par le Directeur Général de la Police Nationale conformément à vos instructions - d'être porteurs de leur arme de service...

Est-il vraiment si difficile de comprendre que, comme nous le soulignons dans notre courrier du 8 septembre dernier, tout policier prenant les transports en commun contribue indéniablement à leur sécurisation quelle que soit son affectation ou sa position d'activité ?

- C'est presque en catimini et le jour même de sa publication que la même DRCPN avisait les organisations syndicales de la signature d'un nouvel arrêté relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté, tellement mal écrit qu'il génèrera sans aucun doute un substantiel contentieux. Comment les policiers affectés en service d'enquête ou de renseignement, en compagnies républicaines de sécurité ou en direction centrale, sans oublier les unités d'intervention - tous exclus du nouveau dispositif alors que nombre d'entre eux n'ont pas bénéficié d'un seul jour de repos depuis le 13 novembre - doivent-ils prendre la chose ?

- Enfin, plusieurs commissaires ont reçu mi-décembre 2015 un appel de leur SGAMI de rattachement les informant du retrait, dès le 1er janvier 2016 (soit 10 jours plus tard !) de la concession de logement par nécessité absolue de service dont ils bénéficiaient. C'est ainsi que nous découvrons la publication d'un nouvel arrêté listant "*les fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte*" (arrêté signé le 15 décembre 2015 par votre secrétaire général et publié, sans avis aux organisations syndicales ni aux directions d'emploi, au Journal Officiel du 19 décembre 2015).

Cette absence de la plus élémentaire attention et ce manque de considération à l'égard des policiers de tous corps et de tous grades, très fortement investis dans leurs missions, revêtent une signification particulière à l'heure où l'on parle tant de gestion des ressources humaines renouvelée, de mobilité et de prévention des risques psycho sociaux.

Nous tenions dès lors à vous dire haut et fort le désarroi de l'ensemble des policiers devant ce qui constitue objectivement une maltraitance, le déni de dialogue (pas seulement "social") aboutissant à ce que les policiers de tous corps et grades estiment faire l'objet d'une gestion déshumanisée et méprisante.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

*Le Secrétaire Général  
du SCPN,*



*Céline BERTHON*

*Le Secrétaire Général  
de l'UNSA Officiers,*



*Philippe LOPEZ*

*Le Secrétaire Général  
de l'UNSA Police,*



*Philippe CAPON*

**Monsieur Bernard CAZENEUVE**

Ministre de l'Intérieur

Place BEAUVAU

75009 PARIS